

# Enseignement : ce que proposent les partis

A partir d'aujourd'hui et jusqu'aux élections du 26 mai, « Le Soir » décortique les programmes des partis concernant les principaux enjeux de notre quotidien.

**J** moins seize avant les élections du 26 mai. A partir de ce vendredi, et jusqu'à celles-ci, *Le Soir* décrypte chaque jour les programmes des principaux partis. Sur des thématiques qui touchent directement la vie quotidienne, de l'enseignement (aujourd'hui) à la fiscalité, en passant par la sécurité ou encore le logement.

Pour chacun de ces thèmes, nos journalistes se sont plongés dans des centaines de pages de programme pour éclaircir les positions des formations politiques sur les grandes questions qui les divisent. Avec un objectif : vous aider avant de faire votre choix dans l'isoloir.

L'enseignement ? C'est évidemment le Pacte pour un enseignement d'excellence qui est au centre du débat. Est-il de nature à sauver l'école ?

Après cinq années de négociations serrées pour construire un consensus fort et voter les premiers décrets fondateurs, la question méritait d'être posée. A ce stade - à l'heure où tout ce qui est écrit reste à faire ou presque -, *Le Soir* a deux convictions.

Un, notre système scolaire souffre de carences comme peu d'autres : score Pisa en berne, redoublement record, forte iniquité, taux de décrochage important... Tout cela alors qu'il est un des mieux financés au monde.

Deux, sachant que le monde scolaire a grand besoin d'un projet à la hauteur de ses carences, le Pacte - cette réforme systémique pariant sur le long terme - est de nature à faire bouger considérablement les lignes. Il propose un tronc commun allongé pour rehausser le niveau général et

réduire le risque de relégation ; il se donne des moyens pour épauler rapidement les plus faibles ; il parie sur un enseignement qualifiant modernisé ; il réforme profondément la gouvernance, alliant autonomie des établissements, objectifs chiffrés et travail collaboratif des enseignants... L'ensemble est probablement perfectible - il peinc parfois à convaincre chez les enseignants - mais certainement ambitieux.

Les acteurs de ce Pacte - les pouvoirs organisateurs, les syndicats et les associations de parents - craignent un détricotage de l'ouvrage patiemment élaboré si de nouvelles majorités devaient voir le jour après le 26 mai. Ce jeudi, ils ont lancé un message « au monde politique en campagne ».

# Le Pacte d'excellence sauvera-t-il l'école ?

## Les programmes à la loupe

Tous les jours jusqu'aux élections du 26 mai, « Le Soir » décrypte les programmes des partis. Sur des thématiques qui touchent votre vie quotidienne, de l'enseignement à la fiscalité, en passant par la sécurité ou encore le logement, nos journalistes se sont plongés dans des centaines de pages de programme pour éclaircir les positions des formations politiques sur les grandes questions qui les divisent. Avec un objectif : vous aider à voter selon vos convictions.

Le Pacte passera-t-il le cap de l'élection ? À lire les programmes de certains partis, il y a du détricotage dans l'air. Pas touche, préviennent ceux qui l'ont construit.

**ÉRIC BURGRAFF**

**L**e Pacte pour un enseignement d'excellence est-il de nature à sauver l'école ? Après cinq années de négociations serrées pour construire un consensus fort et voter les premiers décrets fondateurs, la question méritait d'être posée. A ce stade – à l'heure où tout ce qui est écrit reste à faire ou presque –, *Le Soir* a deux convictions.

Un, notre système scolaire souffre de carences comme peu d'autres : score Pisa en berne, redoublement record, forte iniquité, taux de décrochage important... Tout cela alors qu'il est un des mieux financés au monde. Deux, sachant que le monde scolaire a grand besoin d'un projet à la hauteur de ses carences, le Pacte – cette réforme systémique pariant sur le long terme – est de nature à faire bouger considérablement les lignes. Il propose un tronc commun allongé pour rehausser le niveau général et réduire le risque de relégation ; il se donne des moyens pour épauler rapidement les plus faibles ; il parie sur une filière qualifiante modernisée ; il réforme profondément la gouvernance, alliant autonomie des éta-

blissements, objectifs chiffrés et travail collaboratif des enseignants... L'ensemble est probablement perfectible – il peine parfois à convaincre chez les enseignants – mais certainement ambitieux.

Les acteurs du Pacte – les pouvoirs organisateurs, les syndicats et les associations de parents – ne disaient pas autre chose jeudi après-midi devant un parterre de médias. Rappelons que si le Pacte a été initié par le monde politique,

ce sont eux, et eux seuls, qui en sont les véritables auteurs. Rappelons que ledit Pacte fait donc consensus entre des gens qui précédemment brillaient plus par leurs positions antinomiques que par leur sens du compromis.

Alors que les élections du 26 mai approchent, les acteurs-auteurs craignent en fait un détricotage de l'ouvrage patiemment élaboré. Raison pour laquelle ils ont tenu à adresser un message « au monde politique en campagne ». Un message sans équivoque : « Pour chacun des acteurs, certaines réformes sont plus difficiles à endosser que d'autres. Mais en même temps, le Pacte constitue une opportunité unique et historique de réformer l'école parce qu'il représente le seul chemin qui nous est commun. » A l'attention de ceux qui douteraient de leur conviction, ils vont plus loin : « Il n'y a pas d'alternative au Pacte ! Personne ne nous entrainera dans une renégociation des équilibres auxquels nous avons abouti. » Bien plus loin même : « Les fondations d'une évolution fondamentale sont posées, mais ce n'est qu'un début. Le Pacte ne portera ses fruits que si la feuille de route est suivie jusqu'à son terme en 2030. » Soit, au minimum, deux législatures encore.

## Faut-il un véritable tronc commun jusqu'à 15 ans ?



**E. B.**

**S**oyons de bons comptes, le « tronc commun » qui, facialement, fait tant espérer la gauche et agace tant la droite n'a, en soi, rien de révolutionnaire... Pour la simple et bonne raison que l'enseignement francophone s'articule déjà autour d'un continuum pédagogique couvrant l'entrée en maternelle jusqu'à la deuxième secondaire. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est moins la continuité de cette formule que la réforme fondamentale de son contenu et, surtout, son allongement d'une année.

Ce qui sera sur la table du prochain gouvernement, c'est un tronc commun polytechnique et multidisciplinaire. C'est là, la véritable révolution : les référentiels de compétences ne se « contenteront » plus d'insister sur les cours généraux (math, sciences, français, langues, histoire...), ils vont détailler, année après année, la manière d'éveiller les élèves aux compétences techniques (manuelles, technologiques, numériques...) et disciplinaires (arts, culture, entrepreneuriat, sports...). L'objectif, pour mémoire, est de favoriser au terme de l'exercice des choix de vie positifs vers l'enseignement qualifiant ou général.

Les partis vont-ils détricoter l'affaire ou, au contraire, la mettre progressivement en œuvre, comme prévu, à partir de 2020 ? Commençons par le centre de l'échiquier politique où le CDH est évidemment en phase avec le projet. « Il faut, dit le parti de l'actuelle ministre de l'Éducation, un continuum pédagogique de 3 à 15 ans assurant un haut niveau d'excellence pour tous. » Pour les humanistes, le tronc commun passe par un renforcement des savoirs de base ; un programme d'apprentissage pour les élèves en maternel ; l'adoption rapide des nouveaux référentiels de savoirs et de compétences...

Le PS ne dit pas autre chose : tronc commun pour tous de la maternelle jusqu'à la troisième secondaire. Il rappelle que « notre système éducatif est champion des mécanismes de tri et d'orientation forcée ». Tout en précisant : « Le tronc commun ne doit pas être identique

pour tous, il doit permettre pour une partie de la formation des choix d'orientation dans un nombre resserré d'options. »

Chez Défi, on prône tout autant l'allongement d'une année de ce tronc commun « pour autant qu'il comprenne une dimension polytechnique, qu'il favorise l'interdisciplinarité entre les matières enseignées et qu'il traduise le souci permanent d'une orientation positive pour chaque élève au terme du parcours commun ». Mais on se montre ouvert sur la personnalisation de son contenu : « Des préférences personnelles sont susceptibles de s'affirmer au fur et à mesure que l'enfant/adolescent se déploie. »

Etonnamment, Ecolo ne se montre guère bavard sur le sujet. Prudent, il prône une « évaluation régulière des acquis et défauts du Pacte d'excellence, en particulier quant à la mise en œuvre du tronc commun jusqu'à 15 ans ». Et il semble cependant le valider du bout des lèvres quand il dit attendre « d'une réforme du tronc commun qu'elle intègre la sensibilisation à la culture, à la création et à la créativité sous toutes leurs formes ».

C'est à droite et à l'extrême gauche que l'on décèle les avis les plus tranchés sur la question. Au MR, on défend « le libre choix d'orientation en s'opposant à l'allongement du tronc commun jusqu'à 15 ans ». Cependant, le parti n'est pas opposé à un continuum couvrant une « formation générale, polytechnique, sportive, artistique et culturelle ». Pas opposé mais, « jusqu'en 2<sup>e</sup> secondaire seulement et, pour autant que les grilles horaires comportent suffisamment de place pour l'apprentissage des connaissances de base ». Aller plus loin équivaldrait à faire du « nivellement par le bas ».

A l'autre bout de l'échiquier, le PTB est radical : un tronc commun jusqu'à 16 ans, inspiré du modèle finlandais : « Les élèves suivent les mêmes cours (général, technique et artistique) et après 16 ans, ils effectuent leur choix d'études. » Au passage, l'extrême gauche rêve « d'une réforme des référentiels pour qu'ils répondent aux défis de la société (environnement, inégalités...) plutôt qu'aux intérêts des grandes entreprises ».

## Faut-il préserver le décret inscription ?



### MARIE THIEFFRY

Casse-tête parental à l'entrée des enfants dans le secondaire, le décret inscription s'apprête à devenir celui... des partis.

Mis en place lors de la rentrée scolaire 2010-2011, le décret organise les critères d'inscription dans les écoles secondaires. L'objectif : favoriser la mixité sociale tout en évitant les inscriptions multiples et leur corollaire : d'interminables files devant les écoles à la rentrée.

Faute de consensus, le décret inscription fait toujours autant polémique neuf ans plus tard. En 2018, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles proposait de le modifier... sans s'accorder sur le « comment ».

Réviser ou supprimer le décret inscription ? Alors que les élections du 26 mai prochain approchent à grands pas, certains partis se distinguent par un choix radical : pour ou contre un système de régulation des inscriptions.

Une formation est favorable au maintien du décret inscription. Sans surprise, puisqu'il avait porté le texte lors des discussions en 2007, le PS propose de simplifier le décret. Une simplification qui permettrait selon le parti d'offrir une égalité de traitement aux demandes d'inscription des parents en première année du secondaire, afin d'améliorer la mixité sociale.

Sans parler de suppression, le PTB juge le décret actuel « insuffisant ». Il faudrait « centraliser les inscriptions par zone géographique, pour tous les réseaux et les niveaux d'enseignement. » Une centralisation qui apparaît selon le parti comme le moyen de faciliter la collaboration entre réseaux et de garantir à chaque enfant une école facilement accessible et mixte socialement. Le PTB est donc pour la régulation, mais en approfondissant le texte.

Ecolo n'est pas satisfait du « système complexe mis en place » en matière d'enseignement ces dernières années. Pour le parti vert, il serait bon d'organiser plutôt l'offre scolaire « non plus sur un mode concurrentiel, mais par bassin de vie en mettant en avant une diversité d'offres pour les élèves », mais aussi en créant de nouvelles écoles « là où existent des tensions aux inscriptions ». Le parti ne mentionne pas dans son programme de suppression du texte, mais des modifications s'imposent.

Défi est plus drastique et propose de supprimer progressivement le décret, en commençant par la fin du critère de proximité de l'école primaire. Objectif : « Le remplacer par un mécanisme d'encadrement des inscriptions transparent, rationnel et décentralisé. » Le parti juge également nécessaire de « construire et/ou réorganiser de nouvelles écoles, notamment en degré auto-

nome d'apprentissage ».

Pour le CDH, s'il faut avant tout renforcer l'offre scolaire, le parti souhaite clairement supprimer le décret inscription, « afin de garantir le libre choix des parents auquel nous sommes viscéralement attachés, dès lors qu'il y aura un nombre de places suffisant dans les écoles ». Mais il rappelle également que « la poursuite d'une politique ambitieuse de création de places est indispensable ».

Tout aussi indispensable : « Accompagner ces écoles afin de comprendre pourquoi elles n'accueillent pas plus d'élèves. »

Le MR, qui n'a jamais porté le texte dans son cœur, veut supprimer le décret inscription pour « restaurer le libre choix par les parents de l'école de leurs enfants ». Pour ce faire, il faudrait remplacer le décret par un mécanisme qui prévoit trois types de priorités à l'inscription : « Fratrie, personnel prestant et priorités octroyées et annoncées préalablement par le directeur de l'école. » Selon le programme du parti : « Les décrets inscription successifs placent chaque année de plus en plus de familles dans l'angoisse. » Pour le MR, « il importe surtout de développer un cadastre précis du nombre de places et des besoins par régions, en vue de créer des places pour répondre à la croissance démographique, tout en respectant la liberté de choix de l'école. »

## Faut-il plus de philosophie – citoyenneté à l'école ?



### E. B.

Il y a des éléments de programme qui empêchent certaines autorités de dormir. L'avenir des cours philosophiques dans l'enseignement est de ceux-là. On se souviendra que le dernier accord PS-CDH avait scellé le sort d'une des deux heures de religion/morale pour la remplacer par le cours d'EPC. On se souviendra aussi qu'en début de législature, la Cour constitutionnelle a fait droit à la demande de parents qui souhaitaient voir leurs enfants dispensés de religion/morale. La suite ? Echaudés par l'expérience de 2014, inquiets devant certaines velléités de faire un sort définitif à l'éducation religieuse ou à la morale dans l'enseignement officiel, les chefs de culte des cinq religions reconnues ont publié une lettre ouverte. Dans un rare consensus, ils appellent « au maintien d'un cours de religion intégré dans l'horaire obligatoire des élèves de l'enseignement officiel ». (*Le Soir* du 2 mai).

Qu'en disent les partis ? Le plus bavard en la matière, c'est le CDH. Bavard mais pas très revendicatif. « Il faut, avance-t-il, créer un référentiel commun à l'ensemble des cours philosophiques. Ce référentiel s'abstiendra de définir des savoirs spécifiques, mais établira les compétences devant être acquises, en particulier des compétences de réflexivité à l'égard de ses propres convictions et d'ouverture aux autres convictions. » S'agissant de l'EPC, il meuble un peu : « Il faut, disent les centristes, former les enseignants à la démarche du dialogue interculturel, à la démarche genrée et à combattre les stéréotypes dans le cadre plus large de l'éducation à la citoyenneté active et responsable. »

De son côté, Défi va droit au but. « Il faut étendre le cours de philosophie et de citoyenneté à deux périodes hebdomadaires pour l'ensemble des réseaux d'enseignement. » Et il faut, ajoute-t-il, « inclure de façon systématique l'histoire

des religions et des courants philosophiques et y pratiquer le dialogue inter-convictionnel ».

Ecolo a un point commun avec le PTB sur ce sujet : c'est le mutisme tant sur le plan de l'EPC que sur la religion/morale.

Le MR – pourtant volontiers en pointe quand il s'agit de philosophie et citoyenneté – n'est guère plus bavard. Tout juste rappelle-t-il que « seule la séparation claire entre l'Etat et les religions peut permettre la coexistence pacifiée au sein d'un même espace ». Il ajoute, en guise de déclinaison scolaire de ce principe, qu'il « ne peut être admis que l'école prive ses élèves ou certains d'entre eux des connaissances vérifiées et avérées au motif que celles-ci peuvent heurter des croyances religieuses ».

C'est en définitive au Parti socialiste que l'on lit les positions les plus limpides sur ces questions. Il assène : « L'école doit être un lieu de vie et d'activité, ouverte et participative. Cette ouverture sur le monde doit notamment, par exemple, s'exprimer à travers la généralisation pour tous les élèves, quel que soit le réseau d'enseignement (donc également dans le libre confessionnel), d'un cours de philosophie et de citoyenneté de minimum deux heures par semaine. » Un cours qui doit permettre « d'apprendre à penser par soi-même, de comprendre l'histoire et le fonctionnement des religions et des grandes idéologies, d'étudier l'histoire et les principes fondamentaux de l'Etat de droit et des droits humains, de cerner le concept de laïcité de l'Etat ».

Au final, il rejoint le MR, réaffirmant que « la laïcité doit consacrer le principe de séparation entre l'Etat et la religion, de sorte que l'Etat ne se mêle pas de ce qu'il y a dans la conscience des individus (...) les choix philosophiques et les pratiques religieuses relevant de la sphère privée ». Jusqu'à sortir l'éducation religieuse de l'école officielle ? Motus et bouche cousue.